

SUV à Paris : le tarif de stationnement va tripler dès mardi, 36 euros pour deux heures



Un SUV (véhicule utilitaire sport) circulant à Paris. • © MOHAMMED BADRA / MAXPPP

Écrit par [Jean Forneris](#)

Publié le 30/09/2024 à 09h06

Une nouvelle tarification imposée aux propriétaires de SUV entre en vigueur cette semaine dans la capitale. Mais quels sont vraiment les conducteurs et les SUV concernés par ces nouveaux tarifs ?

18 euros pour une heure, 117 euros pour quatre heures. Voilà ce qu'il vous en coûtera, à partir de demain pour le stationnement de votre SUV et si vous êtes "en visite" par exemple dans le 1er arrondissement de Paris.

Dès mardi, une nouvelle tarification, plutôt dissuasive, s'applique à certains SUV électriques et thermiques, ces voitures imposantes qui polluent davantage que les autres et qui

prennent plus de place. C'est la conséquence directe d'une votation organisée par la mairie de Paris en février dernier. Lors de cette consultation qui a mobilisé moins de 6 % des électeurs, [54,55 % des habitants votants](#) s'étaient prononcés pour ces nouveaux tarifs.

Qui est concerné ?

Le prix du stationnement va tripler, mais pas pour tous les propriétaires de SUV, pas pour tous les véhicules et avec une différenciation des tarifs selon les arrondissements

Sont concernés tout d'abord tous les "visiteurs", c'est-à-dire comme le spécifie [la mairie de Paris sur son site internet](#), tous ceux qui "*ne disposent pas de droit de stationnement spécifique : résidentiel, professionnel, véhicule basse émission ou Handi'Stat.*"

Mais attention ! "*Lorsqu'ils stationnent en dehors des voies mixtes de leurs 4 zones de stationnement, les bénéficiaires de droit de stationnement résidentiel ou professionnel sédentaire sont considérés comme visiteurs*", précise la mairie. Les bénéficiaires du droit résidentiel à bas revenus échapperont à cette nouvelle tarification (sous réserve de prouver leur situation fiscale avec un relevé d'imposition)

Quels véhicules précisément ?

Concernant le type de SUV, **il s'agit de taxer davantage les voitures thermiques et hybrides de plus d'1 tonne 6** et les véhicules électriques ou basse émission de plus de 2 tonnes (la masse est indiquée sur votre certificat d'immatriculation). La mesure concerne environ une cinquantaine de modèles de voitures.

Par ailleurs, les propriétaires de ces SUV paieront plus ou moins cher selon les arrondissements fréquentés. Il existe deux zones et la zone 1 est la plus onéreuse.

- Zone 1 : centre, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e, du lundi au samedi de 9 h à 20 h (hors jours fériés).
- Zone 2 : 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e du lundi au samedi de 9 h à 20 h (hors jours fériés).

À noter que ces nouveaux tarifs sont fractionnables par tranches de 15 minutes.